

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,  
DE L'OUTRE-MER,  
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES  
ET DE L'IMMIGRATION

Région de gendarmerie  
de Poitou-Charentes

**Décision n° 49135 du 15 décembre 2010 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie  
du cadre général de la région de gendarmerie de Poitou-Charentes**

NOR : IOCJ1031618S

Le commandant de la région de gendarmerie de Poitou-Charentes,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2009 portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'avancement des sous-officiers de gendarmerie de carrière ;

Vu la décision n° 96/4 du 1<sup>er</sup> décembre 2010 (NOR : IOCJ1029400S),

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1<sup>er</sup> janvier 2011 :

Vissac Bruno	Nigend : 139 675	Nnuméro de livret de solde : 8 000 195
--------------	------------------	--

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1<sup>er</sup> janvier 2011 :

Evain Yannick	Nigend : 137 194	Nnuméro de livret de solde : 5 323 048
---------------	------------------	--

Article 3

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1<sup>er</sup> janvier 2011 :

Degout Bernard	Nigend : 104 324	Nnuméro de livret de solde : 5 126 737
----------------	------------------	--

Fait le 15 décembre 2010.

*Le général,*  
*commandant la région de gendarmerie de Poitou-Charentes,*  
C. DUPOUY